

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 avril 2015 portant nomination de membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2015 (55^e promotion)

NOR : AFSS1530330A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-28;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2013 fixant les modalités d'application de l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale en ce qui concerne l'organisation des concours, les modalités d'inscription, la nature et l'organisation des épreuves, le contenu des programmes, la composition et l'organisation des jurys et les règles de discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 fixant les dates des épreuves écrites et orales, la liste des centres d'épreuves écrites pour les concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2015 (55^e promotion);

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 26 mars 2015,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés:

M. Kessler (Francis), directeur du master droit de la protection sociale à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, président du jury.

M. Duraffourg (Michel), inspecteur général des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales, vice-président du jury.

Article 2

Membres du jury

M. Barbot (Jean-Claude), directeur de la caisse primaire d'assurance maladie d'Indre-et-Loire.

Mme Basso-Fattori (Agnès), directrice de la caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

M. Chailland (Alain), conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Mme Colomb (Audrey), directrice adjointe de la caisse de Mutualité sociale agricole Auvergne.

Mme Davenas (Brigitte), directrice évaluatrice à la Caisse nationale des allocations familiales.

M. Khennouf (Mustapha), inspecteur des affaires sociales à l'inspection générale des affaires sociales.

M. Lebelle (Francis), directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bourgogne - Franche-Comté.

Mme Miny (Frédérique), directrice régionale du Régime social des indépendants du Rhône.

Article 3

Correcteurs associés pour les épreuves écrites obligatoires

M. Bernard (Michel), professeur agrégé en sciences économiques, enseignant en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

M. Bertrand (Frédéric), maître de conférences à l'institut de recherche mathématique avancée de l'université de Strasbourg.

Mme Dauffy (Laurence), directrice de la régulation et de l'action en santé à la caisse primaire d'assurance maladie de Paris.

M. Diethoeffer (Jérôme), chef du bureau du conseil aux acheteurs auprès des ministères économiques et financiers.

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme Jamot-Robert (Christelle), directrice générale de la caisse de Mutualité sociale agricole d'Alsace.

Mme L'Henaff (Anne-France), professeure agrégée en philosophie, enseignant en classe préparatoire HEC au lycée Notre-Dame-de-Sainte-Croix, à Neuilly-sur-Seine.

M. Orlandini (Julien), directeur adjoint à la Caisse nationale d'allocations familiales.

Mme Rabiller (Stéphanie), maître de conférences à l'université de Pau et des pays de l'Adour.

M. Trapeaux (Jérôme), directeur du centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac.

Mme Trotabas (Neïla), directrice régionale adjointe de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Poitou-Charentes.

Article 4

Examineurs spécialisés pour les épreuves techniques orales

Gestion comptable et financière

Mme Bigot (Claire), agent comptable de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF.

M. Garcia (Manuel), maître de conférences en sciences de gestion à l'institut universitaire technologique de Saint-Étienne.

Droit du travail

M. Landais (Marc), directeur des relations sociales à l'AGIRC-ARRCO.

Mme Julliot (Sophie), maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à la faculté de droit de Saint-Étienne.

Droit public

M. Matt (Jean-Luc), maître des requêtes au Conseil d'État.

Mme Psilakis (Christine), magistrate à la chambre régionale des comptes d'Auvergne - Rhône-Alpes.

Économie

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme L'Harmet Odin (Corinne), maître de conférences en sciences économiques à l'institut d'administration des entreprises de Saint-Étienne.

Questions sanitaires et de protection sociale

M. Coursier (Philippe), maître de conférences à la faculté de droit de l'université Montpellier-I.

Mme Draicchio (Christiane), sous-directeur à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Santé publique

Mme Durand (Anne-Marie), directrice de la santé publique à l'agence régionale de santé Rhône-Alpes.

Dr Prieur (Jean-Paul), directeur du réseau médical et des opérations de gestion du risque à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Science politique

M. Rozan (Arnaud), directeur de l'évaluation et de la stratégie à la Caisse nationale des allocations familiales.

Mme Sala-Pala (Valérie), enseignante-chercheuse en science politique à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne.

Statistiques

Mme Maumy-Bertrand (Myriam), maître de conférences à l'institut de recherche mathématique avancée de l'université de Strasbourg.

M. Vassort (Stéphane), directeur adjoint à la caisse primaire d'assurance maladie des Pyrénées-Orientales.

Article 5

Suppléants

Jury plénier

M. Chevalier (Claude), directeur chargé de l'évaluation à la caisse d'allocations familiales du Rhône.

Mme de Francqueville (Isabel), conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Mme Rebecq (Geneviève), maître de conférences à l'université Sud-Toulon-Var.

Jury des épreuves techniques orales

M. Bouilloux (Alain), maître de conférences à l'université Lyon-II.

Mme Greffet (Fabienne), maître de conférences à l'université de Nancy.

Article 6

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 avril 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU